Rapport de la commission des finances

Préavis municipal N° 2017-18 – Arrêté d'imposition pour les années 2018-2019

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission des finances, composée de MMes Samanta Cardaropoli, Patricia Magnenat, rapporteur, MM. Daniel Rochat, Marc-Eugène Viret, Bernard Morel et Claude Brocard et de M. Pierre-Yves Dénéraz, excusé, s'est réunie sur convocation de la municipalité, le jeudi 21 septembre, en présence de la municipalité, représentée par MM. Piéric Freiburghaus et Didier Chapuis. Mmes Sandrine Berthoud et Corine Borgeaud représentaient la commission de gestion.

En préambule

Les membres de la commission souhaitent exprimer leur regret d'avoir été convoqués quelques jours seulement avant les séances de préparation de groupes, fixées au 25 septembre ; le préavis leur est parvenu en même temps que la convocation pour le Conseil communal. En conséquence, elle a disposé d'un laps de temps très court pour la rédaction du présent rapport. La Municipalité s'est engagée à anticiper dorénavant l'envoi des documents et à fixer les réunions de commissions au minimum 10 jours avant les séances de préparation. Nous nous réjouissons de cette décision.

Proposition de la municipalité

La modification majeure proposée dans le présent préavis est le maintien du taux d'imposition en vigueur de 74 % pour les années 2018 et 2019.
Cette proposition découle du fait que la situation actuelle est stable et suit le programme prévu par le budget communal.
Le fait de conserver 2 années de suite ce même taux permettrait à la municipalité d'avoir le temps de faire de nouvelles prévisions, à la baisse ou à la hausse, tout en pouvant les argumenter et les expliquer.

Sachant qu'il n'est pas possible de modifier le taux d'imposition avant ce délai de deux ans, nous avons demandé si toutes les éventualités avaient été évaluées. Les explications reçues nous ont donné satisfaction.

Conclusion de la commission des finances :

La commission des finances unanime vous recommande d'accepter les conclusions telles que présentées dans le préavis municipal n°2017-18.

Penthalaz, le 24 septembre 2017

Le rapporteur : Patricia Magnenat

Les membres : Samanta Cardaropoli

Claude Brocard

Daniel Rochat

Bernard Morel

Marc-Eugène Viret

Pierre-Yves Dénéréaz